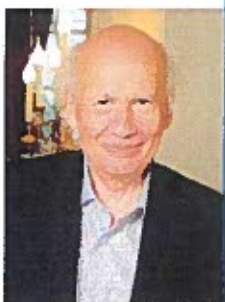


L'IDÉE D'UNE «MICRO-TAXE»

ME THIERRY AFSCHRIFT

Avocat spécialisé en droit fiscal chez Afschrift GEIE Luxembourg
Co-président de l'Ecofin Tax Club LU/INTL



Depuis des années, l'idée de taxer les transactions financières circule, et, notamment au niveau de l'Union Européenne, on semble être relativement proche de l'application, par une dizaine de pays, d'une taxe sur ce type de transaction, limitée toutefois aux opérations «financières», tels les achats et ventes d'actions, d'obligations ou de produits dérivés. Ce projet a été critiqué parce qu'il revient à créer une taxe sur l'épargne, et surtout parce qu'il s'agirait d'ajouter encore un impôt à un système fiscal déjà particulièrement lourd dans les pays européens.

Une autre idée, qui est de plus en plus souvent émise, est celle de la «micro-tax» qui serait prélevée, non pas sur les seules transactions financières, mais sur tous les paiements électroniques, par virement, chèque, carte bancaire et autres. Elle serait calculée à un taux volontairement minime; il est question, chez les promoteurs de cette taxe, d'une perception à 0,5 pour 1000. En clair, si vous payez 1.000€ à quelqu'un, à quelque titre que ce soit (loyer, salaire, achat dans un magasin, ou opération financière), cela vous coûterait un supplément de 50 cents. Mais la taxe porterait sur la totalité des paiements, sans exception, passant par le système bancaire et financier, y compris les transactions privées.

Un taux de 0,5 pour mille paraît à première vue fort faible, mais les promoteurs de cette taxe considèrent que, perçue sur la totalité des transactions, de la plus minime à la plus importante, elle représenterait entre 10 et 15% du PIB, suivant les pays, de leur PIB.

Le projet de ces promoteurs, surtout actifs en Suisse, n'est pas d'ajouter cette taxe à toutes celles qui existent déjà, mais de remplacer des pans entiers de la fiscalité. Dans ce pays, il est question tout simplement de supprimer l'impôt fédéral sur le revenu («impôt fédéral direct») et la TVA, entre autres, qui seraient remplacés par cette seule taxe.

Présentée de cette manière, l'idée paraît mériter qu'on y réfléchisse. Une telle taxe donnerait peu de travail à ceux qui la paient (pas de déclaration, pas de contrôles), et à l'administration qui pourrait être fort réduite et donc moins coûteuse et moins invasive.

Elle serait aussi difficile à éviter, sauf en recourant à des paiements en espèces, mais beaucoup choisiraient sans doute que, vu le taux modique de la taxe, un évitement n'a pas d'intérêt réel. Elle n'est pas progressive, mais comme les personnes qui font le plus de paiements sont en général celles qui ont le plus de revenus, on tient quand même compte de la capacité contributive de chacun.

Soyons réalistes, notre système politique et administratif est tellement sclérosé et conservateur, que l'on voit difficilement un parti politique transformer cette idée en projet et encore moins un parlement la voter.

Si l'idée circule surtout en Suisse, c'est parce que dans ce pays, la population peut contourner les institutions et les partis, en provoquant une «votation», c'est-à-dire un référendum. Voilà une deuxième idée utile...

